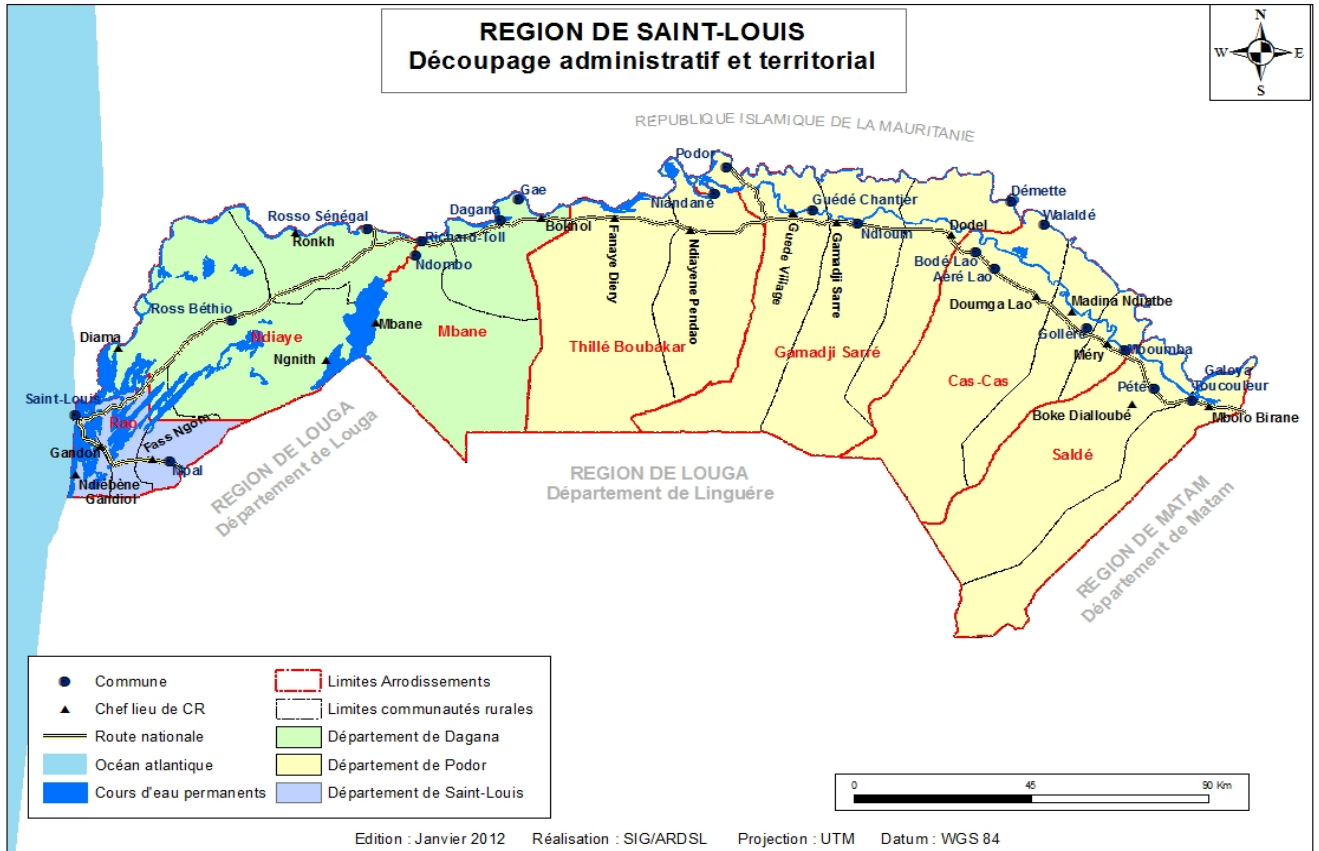


Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-
Louis**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2014**

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adjji Maimouna FALL

COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
MOMATH CISSE	CGP
Alpha WADE	CPCCI
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Aida Fall Tall	DSDS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Ndèye Binta DIEME	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Abdoulaye Tall	OPCV
DIALLO Ramlatou	DSECN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS

Tél : (221) 33 961 14 09

B.P. : 46

Chapitre VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens.

L'assistance se présente sous diverses formes et est inhérente à la spécificité de la situation dans laquelle a eu lieu l'intervention. En effet, elle est assurée soit par le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) soit par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP).

Ce chapitre traitera deux parties une première consacrée à l'Action sociale et une seconde destinée aux Sapeurs-Pompiers.

VI.1. ACTION SOCIALE

Introduction

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) coordonne et met en œuvre la politique d'action sociale dans la région. Il s'appuie sur des Services Départementaux (SDAS), des Centres de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS) et des centres sociaux privés (CSP).

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) est régi par l'arrêté ministériel N°02034/MSN/DASSN du 03 aout 2005. Il est rattaché à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) et de la Solidarité Nationale. Il a pour principale mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées. Il est chargé de veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics. A ce titre, il doit :

Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale (Centres de promotion et de réinsertion sociale, centres sociaux privés) ;

Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;

Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;

Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale et de solidarité nationale ;

Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;

Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;

Mettre en place une base de données relative à l'action sociale et à la solidarité nationale.

Les cibles de l'action sociale sont tournent autour de :

Les personnes en situation de handicap ;

Les enfants en situation difficile ;

Les indigents ;

- ❖ Les veuves sans soutien ;
- ❖ Les personnes âgées sans ressources ni soutien ;
- ❖ Les daaras et talibés ;
- ❖ LES PVVIH
- ❖ Les sinistrés
- ❖ Les réfugiés.

VI.1.1. Les secours aux personnes nécessiteuses

En dehors de l'accompagnement psychosocial des couches vulnérables inhérent aux activités de tous les jours de l'Action Sociale, des actions de solidarité ont été faites tant au niveau de la prise en charge médicale qu'au niveau alimentaire et financier.

Au niveau médical, en collaboration avec les collectivités locales la prise en charge médicale des indigents a permis de réduire la vulnérabilité de certaines couches sociales. La signature d'une convention entre l'hôpital régional de Saint-Louis et la commune de Saint-Louis à faciliter l'accès aux soins de santé à une bonne frange de la population nécessiteuse. Seulement, ce mécanisme de protection sociale reste à améliorer. En effet, les lettres de garantie pour bénéficier de la prise en charge

médicale gratuite pour les couches vulnérables devraient émaner du Service de l'Action Sociale afin de s'assurer que les bénéficiaires en ont vraiment droit.

En collaboration avec l'Association "En Avant Roule" et l'Hôpital Régional de Saint-Louis, un don de trente fauteuils roulant a été reçu par le Service Régional de l'Action sociale. Mieux, la Direction Générale de l'Action Sociale a reçu des fauteuils roulant (7), des béquilles (10 paires) et des cannes blanches (10), un matériel destiné aux différents départements de la région.

Le partenariat s'est illustré dans la prise en charge médicale des handicapés. C'est ainsi que deux missions de consultation et de prise de mesure ont été effectuées à Saint –Louis et Dagana. Deux missions de livraison d'appareillages orthopédiques ont été également organisées dans les départements précités. Les résultats ont été satisfaisants.

Entre outre, 30 fauteuils roulants, don d'OBI, ont été distribués aux personnes handicapées. Aussi est-il important de compléter ces efforts en renforçant le service régional d'appareils orthopédiques.

De même, la signature de convention avec l'hôpital régional de Ndioum pourrait améliorer la protection sociale des couches vulnérables en matière de prise en charge médicale.

A l'occasion de la Tabaski, la Coopération Turque a offert des bœufs au service régional. Ces bœufs immolés ont été distribués aux couches défavorisées en collaboration avec le Sdas et les Cprs. Cela a permis à des personnes en situation de handicap, aux veuves, aux chefs de famille sans revenus de passer en toute dignité la fête de Tabaski. En outre, la Direction Générale de l'Action Sociale a remis des enveloppes à 75 familles nécessiteuses.

Dans le cadre de ses activités de solidarité, la Direction Générale de l'Action Sociale (Dgas), grâce au Royaume d'Arabie Saoudite, a mis à la disposition du Service Régional de l'Action Sociale de Saint-Louis, un don de trois cent vingt (320) cartons de carcasses de moutons destinés aux personnes vulnérables. Ce don a été réceptionné et distribué aux différents bénéficiaires. Il s'agit des personnes handicapées, les veuves, les daaras, les personnes du 3ème Age, les familles religieuses et autres associations implantées au niveau de la région.

Au plan financier, les collectivités locales ont dans leur budget un fonds de secours aux indigents. Ces fonds de dotation doivent être gérés par les services techniques pour une objectivité et une rationalité dans le choix des bénéficiaires.

Le défunt conseil régional était vraiment un exemple en matière de transparence des fonds de secours aux indigents. Seulement, l'enveloppe reste encore insuffisante. Elle est d'un million deux cents mille (1 200 000) francs Cfa pour une région aussi pauvre que Saint-Louis. Du fait de l'Acte 3 de la Décentralisation, seule la moitié a été remise a permis d'assister vingt-sept (27) personnes en détresse dont trois prises en charge médicale. Cette baisse drastique des fonds de dotation, s'est traduite par une dégradation des conditions de travail des Service sociaux mais également de la prise en charge sociale des couches vulnérables.

A l'occasion de la Tabaski, le Ministre a également soutenu les couches vulnérables d'une enveloppe d'un montant d'un million de Fcfa pour 80 bénéficiaires à travers les départements.

Au plan financier, les collectivités locales ont dans leur budget un fonds de secours aux indigents. Ces fonds de dotation doivent être gérés par les services techniques pour une objectivité et une rationalité dans le choix des bénéficiaires.

Toujours dans un élan de solidarité en faveur des groupes vulnérables, le service régional grâce au ministère a assuré la prise en charge médicale de quatre patients qui ont été satisfaits par la Direction Nationale de l'Action Sociale pour des cas référés à Dakar par l'hôpital de Saint-Louis et 3 autres cas réglés par le Conseil Régional.

VI.1.2. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

En matière de promotion et de réinsertion sociale, les axes d'intervention ont concerné les personnes en situation de handicap, les veuves et les aînés et les talibés.

Concernant les personnes en situation de handicap, le suivi du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire s'est déroulé aussi bien à Saint-Louis, qu'à Dagana et Podor. En 2014, tous les départements de la région ont reçu des financements.

Pour le département de Dagana, la Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) s'articule essentiellement autour des projets individuels et collectifs des personnes et organisations de personnes handicapées du département. C'est ainsi que pour l'année écoulée, un jeune artisan de Bokhol a bénéficié d'un financement de 500 000 Fcfa. Il en est de même des femmes handicapées de Dagana.

En outre, les associations de Ronkh, Gaé, Bokhol ont reçu chacune une somme d'un million de francs (1000 000) pour leurs projets respectifs.

Cette année, l'Appui Scolaire aux élèves handicapés a été décaissé et a permis aux ayant droits d'en bénéficier. Ceci a participé aux performances des bénéficiaires à l'école.

De plus, en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC) de Dagana et l'Hôpital de Saint-Louis, plus de 250 handicapés moteurs ont été consultés et dotés de prothèses, de cannes, de béquilles et d'autres types d'aides techniques dans le cadre d'une Mission d'Appareillage Orthopédique (MAO).

Dans la même veine, en partenariat avec l'ONG allemande « RollusFuerAfrika », les handicapés moteurs de communes de Dagana, Richard-Toll et Ross-Béthio ont bénéficié de 62 fauteuils roulants durant l'année 2014.

A Podor des financements ont été octroyés dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) quatre millions (4.000.000f) de Fcfa pour des projets individuels et collectifs des personnes en situation de handicap.

Le village de reclassement Social Diambo Gourel Komi (VRS) a bénéficié d'un appui scolaire d'un million (1.000.000) de francs CFA pour ses élèves de la maternelle au Lycée. La Case de santé du VRS a bénéficié d'un financement d'un montant de Six Cent Cinquante Deux mille Huit Cents (652 800) frs CFA pour sa réhabilitation. Le village a bénéficié également d'un financement pour un projet collectif d'embouche bovine pour un montant de Cinq Million Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cents

(5 199 500) frs CFA. Il faut noter que tous ces financements et appuis ont été l'œuvre de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

Tous les projets présélectionnés dans le département de Saint-Louis ont reçu l'intégralité de leurs financements octroyés dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC). Une enveloppe de cinq (5) millions a été dégagée pour le département de Saint-Louis pour des projets individuels et collectifs. Les projets individuels sont au nombre de six (6). Les bénéficiaires interviennent dans le commerce (boutique), pêche (transformation de produits halieutiques) et élevage (aviculture). Les projets collectifs au nombre de trois (3) évoluent dans le secteur du commerce (vente de charbon) et de l'élevage (aviculture).

Ce sont des financements remboursables à hauteur de cinquante pour cent (50) %, pour des Activités Génératrices de Revenus.

Au total, quelques onze (11) millions, cinq cent (500) mille FCFA ont été dégagés pour le financement des projets individuels et collectifs de la région de Saint-Louis pour l'année 2013/2014.

A signaler qu'en 2007, le PRP devenu aujourd'hui PRODES avait mis une ligne de crédit de cinq millions (5.000.000) dans chaque département au profit des organisations des personnes en situation de handicap. Au total, cent quarante et une personnes (141) personnes dont quarante-cinq (45) à Dagana, Trente-neuf (39) à Podor et cinquante-sept (57) à Saint-Louis ont bénéficié de ce financement d'un montant total de quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cents francs (14 285 700f). Ce fonds revolving doit permettre à toutes les personnes en situation de handicap d'accéder à un financement avec un taux d'intérêt de huit pour cent (8%).

Le suivi des remboursements s'est effectué sur l'ensemble du territoire régional. Le refinancement a été effectif dans le département de Podor en 2011. Les autres départements peinent à refinancer les projets des personnes en situation de handicap à cause des problèmes de trésorerie des mutuelles.

La situation des remboursements reste à améliorer avec un taux 71.69 %. En outre, le Partenariat a financé plusieurs projets dont un projet de location de chaises et tentes à hauteur de six cent mille (600.000) francs pour le comité de Médina Courses à Saint-Louis en 2008 et un projet similaire de cinq cent mille (500 000f) pour le comité de Guet Ndar. Un projet de même nature est également financé à Dagana pour le compte de l'association des handicapés moteurs. Par ailleurs, un projet d'atelier de couture financé par le partenariat suit son cours à Richard Toll. Le suivi de tous ces projets a été effectué cette année. La mise en œuvre est dans l'ensemble correcte. La section féminine de la fédération des organisations de personnes handicapées a reçu un financement d'un projet de couture et de teinture d'un montant de 5.000 000 FCFA du Mouvement Citoyen dans le cadre d'un programme d'appui aux groupes vulnérables. Le suivi du projet se fera au cours de l'année 2013. L'association des personnes handicapées de Ross Béthio a bénéficié d'un financement d'un projet de télé service à hauteur de 2 515 200 f cfa par le partenariat avec un apport de 615.450 f CFA.

Une semaine régionale des personnes handicapées a été organisée à Saint-Louis avec la participation des différentes fédérations départementales des personnes en situation de handicap le 3 décembre 2014. C'était l'occasion de :

- promouvoir le savoir-faire des personnes handicapées par des expositions et des prestations artistiques ;
- partager les orientations politiques de l'Etat en faveur des personnes handicapées ;
- faire un plaidoyer sur l'éducation inclusive ;
- faire une évaluation de tous les programmes et projets initiés en faveur des personnes handicapées ;
- faire un plaidoyer pour la rénovation du Centre Auteuil

Par ailleurs le décret d'application de la Loi d'Orientation Sociale (LOI) relatif aux commissions techniques et de l'éducation spéciale a été partagé avec les acteurs ainsi que les informations sur la Carte d'Egalité des Chances.

Dans cet ordre d'idée, les personnes en situation de handicap ont été informées, sensibilisées et mobilisées pour la confection des listes. Une présélection de deux jeunes handicapés des départements de Dagana et Podor, a été effectuée. Ils ont subi une formation en informatique au Centre de Réinsertion Sociale de Bambey (CRS). Mieux, elles vont bénéficier de financement pour 2015.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

Introduction

Au regard des catastrophes qui se manifestent périodiquement et de caractère imprévisible, les capacités de l'Etat à protéger sa population, à sauvegarder leurs biens et leur environnement, sont largement interpellées. Or, l'évolution capacitaire de la Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP), indispensable à l'atteinte des objectifs de défense et de protection civile, crée-t-elle également des exigences d'organisation et de ressources.

Ces unités sont ainsi constituées :

- La 51ème Compagnie d'Incendie et de Secours :
- Un Centre Principal d'Incendie et de Secours à Saint-Louis ;
- Un Centre Secondaire d'Incendie et de Secours à Richard-Toll,
- La 53ème Compagnie d'Incendie et de Secours,
- Un Centre Principal d'Incendie et de Secours à Podor ;
- Un Poste d'Incendie et de Secours à Pété.

Pour la gestion de la région, chacune de ces formations est responsable d'un secteur opérationnel correspondant aux limites géographiques des départements et arrondissements où elle est implantée.

A ce titre, il est particulièrement chargé :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

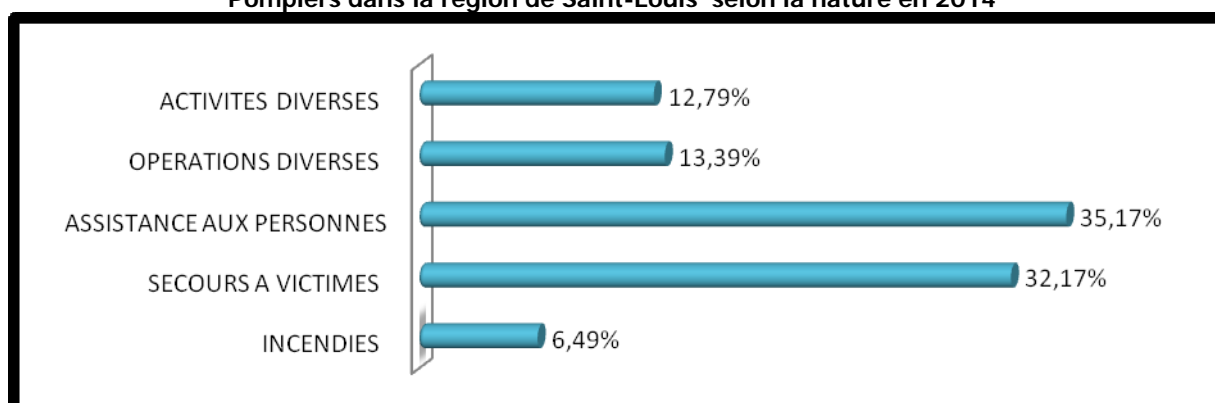
VI.2.1. Les sorties

Les sorties effectuées au cours de l'année 2014 sont au nombre de 2 002 comparées à l'année 2013 où le total des sorties était de 1 542.

Une analyse du bilan opérationnel de l'année 2014 comparée à celui de l'année 2013, permet de constater une hausse considérable des interventions dans cette région.

Les interventions de la GIS N°5 sont occasionnées par diverses situations. Elles sont causées par les autres activités, les opérations diverses, l'assistance aux personnes, les secours aux victimes et les incendies.

Graphique 6.4 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis selon la nature en 2014



Source : GNPS

L'assistance aux personnes se taille la plus grande part avec 35,17 % suivie des secours aux victimes (32,17 %). Les opérations diverses et activités diverses occupent respectivement 13,39 % et 12,79 %. Les sorties relatifs à l'incendie s'étendent à 6,49 %.

VI.3. Le secours aux victimes

Les secours aux victimes représentent une part considérable des interventions des unités du Groupement d'Incendie et de Secours de la BNSP implantées dans la région de Saint-Louis 32,17 %. Au même moment, elle n'enregistre que 23 cas d'asphyxies. Ils sont consécutifs à l'assistance aux malades, des accidents de la circulation, des cas de noyades, etc.

Les sorties pour secours à victimes au cours de l'année 2014 ont augmenté comparé à ceux de 2013.

VI.3.1. L'assistance aux personnes

L'assistance aux personnes constitue la plus grande partie du total des interventions effectuées par le GNSP. Cette situation est due à la part représentative de l'assistance aux malades (426) puis de celle des personnes en danger (202) et enfin de l'assistance aux cas de noyade.

Durant l'année 2014, la région a enregistré soixante-seize (76) sorties pour noyade au niveau de l'océan et dans les différents cours d'eau, avec un bilan de quatre-vingt-trois (83) victimes, dont 77 cas de décès et 06 personnes repêchées vivantes.

VI.3.2. Les sorties pour opérations diverses

Les interventions liées à ces activités s'élèvent à 268 sorties en 2014 contre 271 en 2013.

Ces types d'interventions sont en principe exécutés soit pour les corps sans vie découverts sur la voie publique, ou sur certains sites, soit pour la gestion des assainissements, des services de sécurité pour les événements religieux et sportifs, tous les grands rassemblements humains en générale.

Mais il est aussi tenu compte, des visites effectuées dans le cadre de la prévention des risques dans les établissements recevant du public (ERP) et les Installations Classées (ICPE), des ravitaillements en eau au profit des établissements stratégiques (hôpitaux, casernes, universités, etc.) et des populations en cas de pénurie.

Aussi, il est pris en compte dans ces activités, toutes les autres sorties pour intervention, même si les secours ont fait l'objet d'une fausse alerte ou d'une alerte motivée avec constat des victimes évacuées avant l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre ou de l'accident.

Cependant, la gestion des inondations qui occupe une part très importante dans les activités des Sapeurs-Pompiers dans la région bénéficie d'une gestion parallèle compte tenu de l'importance des moyens dégagés. Ainsi, l'engagement des unités implantées dans la région est prépondérant. Et des actions ponctuelles et bénéfiques

sont menées à chaque période hivernale pour soulager les populations des effets dommageables causés par l'aléa inondation.

VI.3.3. La lutte contre les incendies

Cette année, les unités de Sapeurs – Pompiers de la région ont enregistré 130 sorties pour des incendies. Ainsi, il a été constaté un accroissement des feux par rapport à l'année 2013 avec 101 interventions et cet accroissement est expliqué par la hausse les interventions liées aux habitations et aux autres risques. Pour l'année 2014 est notée une seule sortie pour l'incendie au sein des industries et cinq (5) pour les établissements recevant du public (ERP).

VI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.4.1. Atouts et potentialités

1. En matière d'action sociale

- Bonne organisation des cibles femmes et personnes en situation de handicap
- Existence d'une loi d'orientation sociale

2. En matière de sapeurs-pompiers

- Bonne répartition des compagnies de la brigade d'incendie et de secours n°5 dans le territoire régional

VI.4.2. Contraintes

1. En matière d'action sociale

Les principales contraintes sont :

- L'inexistence de véhicule pour la promptitude des interventions ;
- L'insuffisance du personnel ;
- L'Absence de fonds de secours rapide au niveau régional ;
- Le déficit de stock vivrier ;

- L'insuffisance des CPRS (Un CPRS pour tout le département de Dagana et de Podor) ;
- L'inexistence d'une convention avec l'hôpital de Ndioum ;
- La non Mobilisation de ressources propres pour renforcer et accompagner les efforts de l'Etat en matière de fonds de dotation ;
- La faiblesse des fonds de dotation et l'inexistence d'un fonds de promotion et de réinsertion sociale des couches vulnérables.

2. En matière de sapeurs-pompiers

Face à la complexité des aléas qui se manifestent dans la région, des difficultés sont à considérer :

- Un réseau routier très important et particulièrement fréquenté par les gros porteurs (Camions frigorifiques, camions de transport des produits des récoltes, Bus de transport en commun, etc.....le déplacement massif des populations vers les points de commerce, les marchés hebdomadaires (loumas) avec un mode de transport non adéquat (charrettes, véhicules surchargés, ...) ;
- L'insuffisance d'appui logistique dans certaines zones (Eaux et Forêts, Hydraulique,...). les difficultés d'intervention au niveau du Canal de délestage ;
- l'insuffisance de bouches d'incendie dans toute la région ;
- l'absence de centre d'accueil pour la gestion des personnes en état de déficience mentale ;
- l'inadéquation des centres hospitaliers pour la gestion des grands traumatisés.

Cependant, les opérations sont assurées dans une parfaite synergie avec les forces de défense et de sécurité, les autres institutions du secteur, tout en favorisant la coopération locale.

VI.4.3. Perspectives

1. En matière d'action sociale

Pour promouvoir la solidarité régionale, il nous semble opportun de créer un réseau de solidarité. Ce sera un mécanisme de mobilisation de la Zakat, de l'aumône et de la générosité des plus nantis pour :

- Financer des projets productifs des indigents ;
- Assister les malades ;
- Secourir les nécessiteux.

Le budget de l'Action Sociale devrait connaître une hausse pour mieux prendre en charge les nombreuses sollicitations des couches vulnérable et appuyer davantage les centres de promotion et réinsertion sociale. Une rubrique, subvention aux centres sociaux privés est également à prévoir. De même, les secours aux indigents devraient connaître une hausse substantielle pour intégrer en dehors de l'aspect assistance l'aspect promotionnel par le financement de projets productifs.

Par ailleurs, les prises en charge médicale par la DAS devraient être décentralisées pour permettre au Service régional de l'Action Sociale de soutenir les malades sans revenu. Pour ce faire, la Direction de l'Action sociale devrait signer une convention avec l'Hôpital de Saint-Louis.

De même, un dialogue devrait être engagé avec le ministre en charge des collectivités locales pour une meilleure répartition des fonds de dotation. En effet, la rubrique Santé et action sociale font partie d'une même nomenclature budgétaire. La répartition de ce fonds se fait toujours au détriment de l'Action Sociale qui pourtant prend en charge des malades. Ainsi, les fonds de dotation pour l'Action Sociale dans la plupart des collectivités locales se résument aux secours aux indigents. Or, l'option d'autonomisation des groupes vulnérables exige le financement de projets productifs des couches sociales défavorisées conformément au décret N° 96011 35 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes, communautés rurales en matière de santé et d'action sociale.

- Financer des projets productifs des groupes vulnérables par l'Etat, les CL et les partenaires ;
- Instituer un Fonds régional de Solidarité alimenté par les contributions des collectivités locale et des partenaires ;
- Construire un CPRS dans chaque Collectivité Locale ;
- Réhabiliter les CPRS ;
- Trouver un local pour le CPRS de Ndioloffène
- Construire un Centre régional de réadaptation Sociale,
- Mettre à la disposition de l'Action Sociale des denrées alimentaires pour secours d'urgence,
- Instituer une semaine régionale de solidarité et d'action sociale ;
- Accroître les moyens d'intervention du SRAS ;
- Doter le SRAS de Logistique

2. En matière de sapeurs-pompiers

En vue d'améliorer le potentiel opérationnel des unités du Groupement d'Incendie et de Secours n°5 implantées dans la région de Saint-Louis, et accroître le rendement des sapeurs-pompiers au profit des populations, nous envisageons :

- de favoriser l'implantation de nouvelles formations dans le secteur : à Saint-Louis dans le faubourg de Sor, compte tenu des exigences et contraintes que pose le pont Faidherbe, mais également dans le département de Podor à Ndium ;
- et le département de Dagana à Ross Béthio ;
- d'amener les Collectivités locales à appuyer les formations du Groupement en vue de renforcer leur capacité opérationnelle, par le biais de la coopération décentralisée ;
- de favoriser l'implantation des bouches d'incendie à proximité des marchés et des localités à risques ;

- de faire connaître aux populations les objectifs de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers, son importance dans le domaine économique et sociale, ses perspectives et son cadre d'évolution.
- de sensibiliser les populations sur la prise en compte des risques multiples qui pourraient survenir dans leur environnement et les amener à prendre des dispositions afin de les atténuer.